

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 2 juillet 2018

Présents : Mesdames et Messieurs A. ROUVIERE-ESPOSITO, R-M. BERGER, M-C. BANIOL, S. RICARTE, T. BEAUQUIER, N. ENJALRIC, J. MALLET

Absents : J.JEAN, P. ROUSTAN C.JEAN, Y. LE MOAL

Procurations :

Secrétaire de séance : M-C. BANIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Marie Claude BANIOL est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

1. Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018
2. Hérault Energies : groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques
3. Plan Communal de sauvegarde
4. Budget Communal : décision modificative n°1
5. Location logements communaux : Mairie et Rue de la Bénovie
6. Mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités 2018/2019
7. Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie
8. Projet Lotissement Hectare SA
9. Achat d'un véhicule d'occasion
10. Réflexion sur l'échange de parcelles communales au Camp Bertau
11. Questions diverses



1/ Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018.

2/ Hérault Energies : groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi relative à la transition énergétique,

Madame le Maire, expose :

HERAULT ENERGIES déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de l'Hérault, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 5 bornes rapides et 77 bornes accélérées sont aujourd'hui en service.

Dans ce contexte, le syndicat organise et coordonne un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le Syndicat HERAULT ENERGIES entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques, validé par le comité syndical d'HERAULT ENERGIES lors de sa séance du 6 mars 2018,

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la commune sera partie prenante,

ARTICLE 3 : VALIDE le principe de participation financière de la Commune qui sera établie conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

3/ Plan communal de sauvegarde

Madame Marie-Claude Baniol, en charge du dossier, informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de réalisation. Elle précise que chaque membre du Conseil Municipal aura un rôle à tenir. Une discussion s'engage, chacun se positionne sur certaines missions.

Une fois le projet finalisé, il sera présenté au Conseil Municipal pour validation définitive.

4/ Budget communal : décision modificative n°1

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après vérification, le vote du Budget 2018 M14 présente une erreur d'enregistrement.

En effet, le résultat d'investissement reporté aurait dû faire apparaître le solde et non pas :
une recette (264 331.83€ pour le solde positif du BP M14)

et
une dépense (84 547.87€ pour le solde négatif du BP M49).

Il y a lieu de rectifier cette erreur comme suit :

- Excédent d'investissement : **179 783.96 €** (264 331.83 – 84 547.87)

Budget M 14	Dépenses	Recettes
- Investissement	486 079.83 €	486 079.83 €
- Fonctionnement	445 272.70 €	445 272.70 €
TOTAL	931 352.53 €	931 352.53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte la décision modificative n°1 telle que présentée par Madame le Maire.

5/ Location logements communaux : Mairie ; Rue de la Bénovie

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux appartements communaux se libèrent prochainement : L'appartement situé au-dessus de la Mairie et l'appartement sis Rue de la Bénovie. Après réflexion il est décidé que les loyers restent inchangés, soit 560 €/mois pour le logement sis Rue de la Bénovie, et 580 €/mois pour l'appartement situé au-dessus de la Mairie.

6/ Mise à disposition de la salle polyvalente pour les activités 2018/2019

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les différentes sollicitations reçues pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour des activités proposées à la rentrée de septembre 2018. Se pose la question du chauffage, en effet les frais liés au chauffage sont importants (abonnement + consommation). Le Conseil Municipal propose qu'une participation financière soit demandée aux intervenants (utilisation de la salle + frais de chauffage). Il y a lieu de fixer cette participation après vérification des coûts réels (entre 100€ et 200 € par année scolaire et par créneau d'une heure).

Il est précisé que la salle peut être mise à disposition pour des activités du lundi ou jeudi soir, le vendredi étant réservé pour les locations du week end.

7/ Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil Départemental d'adhésion à la nouvelle Agence Technique Départementale, Hérault Ingénierie. Cette agence apporte aux collectivités qui la compose une assistance d'ordre technique, juridique ou financière dans les domaines de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. La cotisation est de 30 centimes par habitant. Le Conseil Municipal ne ressentant pas un besoin immédiat pour la commune, ne souhaite pas adhérer pour le moment.

8/ Projet Lotissement Hectare SA

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 3 projets proposés par la société Hectare SA sur les parcelles B 335, 336, 691, 861, 168. C'est le troisième projet qui recueille l'avis le plus favorable du Conseil Municipal.

9/ Achat d'un véhicule d'occasion

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager le remplacement du camion des services techniques. Le Conseil Municipal décide l'achat d'un camion benne d'occasion en remplacement du camion Iveco. Il s'agit d'un camion Mercedes au prix de vente de 5 300 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à finaliser cet achat.

10/ Réflexion sur l'échange de parcelles communales au Camp Bertau

Présentation par Madame le Maire d'une proposition d'échange de parcelles entre la Mairie et Monsieur Yvon Causse, au Camp Bertau. Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite étudier l'intérêt pour la Commune d'un tel échange. Cette question est reportée au prochain Conseil Municipal.

11/ Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 20h15.

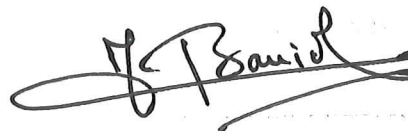
A.ROUVIERE-ESPOSITO



S. RICHARTE

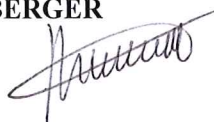


M-C BANIOL



C. JEAN

R-M. BERGER



Y. LE MOAL



P. ROUSTAN

N. ENJALRIC



J. MALLET



J. JEAN

T. BEAUQUIER

